

teur général, qui doit enquêter sur les troubles sociaux qui se produisent au Canada, si une force de sécurité a fait rapport au cabinet pour dire quelles sont réellement les raisons des troubles au Québec et si le premier ministre du Canada entend collaborer avec celui du Québec en vue de ramener à la normale la situation qui prévaut au Québec?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je crois que le député se méprend quand il parle du rôle de ce qu'il appelle «une force de sécurité». La Gendarmerie royale agit au Québec, comme dans les autres provinces, en qualité de police fédérale, dans certaines circonstances. Il n'y a pas d'autre force de sécurité, pour employer les mots du député, que celle-là, qui agit dans toutes les provinces.

Pour ce qui est d'un rapport—dont le député parle—au cabinet, il n'y en a jamais eu; il n'y en a certainement pas eu depuis les événements récents. Je ne parle pas du mois d'octobre 1970, bien sûr.

Quant à la question de savoir si nous voulons collaborer avec le gouvernement du Québec, la réponse est affirmative, bien entendu. J'ai également dit, au cours de l'interview à laquelle le député fait allusion, qu'il ne s'agissait pas d'avoir une collaboration comme celle qui avait eu lieu. Le gouvernement du Québec et la ville de Montréal avaient, en octobre 1970, demandé le secours des forces armées. J'ai dit clairement qu'il n'y avait aucune demande semblable, aucune discussion à ce sujet maintenant, et cela confirme ce que je disais dans ma première réponse, savoir que le gouvernement Bourassa a agi avec beaucoup de maîtrise et de stabilité, dans la situation, et le pays lui en est reconnaissant.

• (1420)

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le premier ministre s'engagerait-il à annoncer à la Chambre mardi prochain la tenue d'une conférence au sommet entre lui et le premier ministre du Québec afin de rétablir les bonnes relations?

M. l'Orateur: A l'ordre. De toute évidence, la question est douteuse, tout au moins du point de vue de la procédure.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LA LISTE DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES INSCRITES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce qui devrait être ici suivant le tableau de présence, mais qui, j'en suis certain, a une bonne raison d'être absent, puis-je demander soit au premier ministre, soit au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, celui des deux qu'est à même de traiter la question, si le gouvernement pourrait renseigner maintenant le Parlement quant aux noms des quelque 1,500 sociétés américaines qui participent au programme DISC ou qui y sont inscrites?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le ministre de l'Industrie et du Commerce a rendez-vous aujourd'hui avec une délégation de dignitaires russes en visite au Canada, et ne peut donc se trouver à la Chambre. On n'a pas encore rendu publique la liste des sociétés qui ont demandé leur

inscription au DISC aux États-Unis. Nous n'avons donc pas pu en obtenir un exemplaire.

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Lewis: Je prierais le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce ou n'importe quel ministre de répondre à la question suivante. Étant donné que M. Grey, sous-ministre adjoint des Finances, aurait déclaré que ce sont des décisions prises à Washington qui détermineraient l'accès, au cours de la prochaine décennie, des exportations canadiennes sur les marchés étrangers, pourrions-nous savoir si, vue cette déclaration importante d'un haut fonctionnaire, on a recommandé des entretiens commerciaux entre le Canada et les États-Unis et, sinon, si on a fixé la date desdits entretiens?

M. Howard (Okanagan Boundary): Ces derniers jours, le député le sait, il y a eu des changements aux échelons supérieurs de l'administration américaine. Il ne semblerait donc pas prudent de commencer maintenant à négocier.

L'ENQUÊTE AMÉRICAINNE SUR CERTAINS PRODUITS EXPORTÉS DU CANADA—L'ORIGINE DE LA MESURE

M. Lewis: Je comprends que le secrétaire parlementaire puisse se trouver dans une situation difficile, mais il y a une autre question à laquelle il pourrait peut-être répondre ou dont il pourra prendre acte. On rapporte que les autorités américaines enquêtent actuellement à Washington sur le cas d'un certain nombre de produits d'exportation canadiens tels l'aluminium, les pommes de terre granulées et le souffre, ainsi que les pneus de la société Michelin de la Nouvelle-Écosse. Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre si le ministère est au courant de ces enquêtes et, si oui, si l'initiative en est venue de quelque service de l'administration américaine, à Washington, ou de sociétés privées, auxquelles nos exportations causent du tort; enfin, quel est le but de cette enquête?

M. Howard (Okanagan Boundary): Les produits dont parle le leader du NPD font l'objet de mesures distinctes. Dans le cas de l'aluminium, par exemple, on a demandé l'application de droits antidumping. C'est une société privée établie aux États-Unis qui a fait cette demande. Le gouvernement des États-Unis est obligé de procéder à une enquête et d'en faire connaître les résultats. Ce n'est donc pas une mesure à laquelle le gouvernement lui-même aurait eu recours.

L'attitude du gouvernement des États-Unis au sujet de la société de pneus Michelin serait tout à fait différente, car il s'agirait de droits compensateurs auxquels le gouvernement pourrait envisager de recourir contre la compagnie Michelin; ce serait donc une initiative du gouvernement des États-Unis. Cependant, rien n'indique...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que nous nous aventurons très loin. Je remarque trois députés qui désirent poser des questions supplémentaires. La parole est donc au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, après quoi nous entendrons celui de Témiscamingue, pour revenir plus tard aux questions supplémentaires. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.